

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

DATE DE CONVOCATION : 15 JUIN 2017

DATE D'AFFICHAGE : 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël DURAND, Maire.

*Etaient présents :*

Mr M. CHARRON Adjoint

MM et Mmes, A. BERTRAND, Jérôme DURAND, F. FOUREAU, M. LECLERC, C. MICHEL, R. SIMONEAU, A. OUDOT DE DAINVILLE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Madame L. AYRAL (pouvoir à Joël DURAND)

Absent :

**Nombre de conseillers :**

*EN EXERCICE : 10*

*PRESENTS : 9*

*VOTANTS : 10*

Madame Réjane SIMONEAU a été élue Secrétaire

**ELECTIONS SENATORIALE 2017**

Le Président donne lecture :

- des articles du Code Electorales relatifs à l'élection des Sénateurs,
- du décret fixant une date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégué et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département,
- de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux.

**ELECTION DU DELEGUE**

Votants : 10

Nuls : 0

Exprimés : 10

Maj. Absol : 6

Monsieur DURAND Joël, Maire, ayant obtenu 10 voix est élu et accepte le mandat

**ELECTION DES 3 SUPPLEANTS**

Votants : 10

Nuls : 0

Exprimés : 10

Maj. Absol : 6

Monsieur LECLERC Michel ayant obtenu 10 voix  
Monsieur CHARRON Michel ayant obtenu 10 voix  
Madame AYRAL Lydie ayant obtenu 10 voix

Sont élus et ont accepté le mandat.

## **DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

Le Maire informe le conseil municipal, que des travaux sont à envisager à l'église d'Osmoy.

Le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat, Sénateur des Yvelines, dans le cadre de la réserve parlementaire pour réaliser ces travaux.

Les travaux prévus sont des travaux de maçonnerie (annexe jointe)

Le coût estimatif du projet en maçonnerie HT est de : 14 540.10 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité la réalisation du projet présenté,

Sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire

Le conseil municipal s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit réputé ou déclaré complet par la section des subventions du bureau du cabinet du ministère de l'intérieur ou avant notification de l'attribution de la subvention par les services préfectoraux.

Mandate, Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 13 juin 2017

## **TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES COLLEGE 2017-2018**

Le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire du mois de septembre 2014 les transports scolaires des collèges sont repris par la CCPH en raison de la dissolution du SIVOM le 5 juillet 2014 et qu'il ne sera plus possible de déduire la participation communale du tarif restant à la charge des familles, aussi un titre de recette de remboursement sera émis aux familles concernées.

Le coût du transport a été fixé par le STIF à 297.30 € par enfant et par an pour l'année scolaire 2017/2018.

La participation du Conseil Départemental des Yvelines s'élève à 195.00 € par enfant.

Il reste à la charge des familles 102.30 €, payée intégralement par les parents.

Le Maire propose une prise en charge communale de 16.00 € par enfant et par an. Le remboursement se fera sur demande des familles par mandat administratif.

La participation des familles s'élèvera à 86.30 € par enfant et par an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 00

Pour copie conforme,  
OSMOY, le 30 juin 2017  
Le Maire,  
Joël DURAND.



AYRAL Lydie (pouvoir Joël DURAND)	FOUREAU Franck
BERTRAND Arnaud	LECLERC Michel
CHARRON Michel	MICHEL Claude
DURAND Jérôme	OUDOT DE DAINVILLE Anne
DURAND Joël	SIMONEAU Réjane